



## CONTEXTE

**Qu'est-ce que la cyberintimidation et en quoi diffère-t-elle de l'intimidation traditionnelle?**

La cyberintimidation a été définie comme un « préjudice délibéré et répété infligé par l'entremise d'ordinateurs, de téléphones cellulaires et d'autres appareils électroniques » [Traduction] (Hinduja et Patchin, 2015; Patchin, 2014). La cyberintimidation a pour but de menacer, de harceler, d'embarrasser ou d'exclure socialement une autre personne à l'aide de la technologie en ligne (Williams et Guerra, 2007). Comme pour l'intimidation traditionnelle, il existe habituellement un déséquilibre des pouvoirs entre l'auteur et la victime de cyberintimidation (Patchin et Hinduja, 2015).

Malgré les ressemblances entre l'intimidation en ligne et hors ligne, les deux types d'intimidation présentent d'importantes différences au chapitre du contexte où ils se produisent. L'anonymat, la diffusion sociale à grande échelle, l'absence de supervision sur les médias électroniques et l'accès facile à la cible sont des caractéristiques qui distinguent la cyberintimidation de l'intimidation hors ligne (Patchin et Hinduja, 2006; Tokunaga, 2010). Ces différences ont des répercussions sur l'élaboration d'interventions appropriées pour lutter contre la cyberintimidation.

La cyberintimidation peut se faire par l'entremise de divers médias électroniques (Knighton et coll., 2012), notamment les appels téléphoniques; les courriels; les textos (ce qui peut comprendre des photos ou des vidéos); la messagerie instantanée (p. ex., Windows Live Messenger); les plateformes de réseautage social (p. ex., Facebook); les sites de microblogage (p. ex., Twitter); les sites de notation (p. ex., Hot or Not); les sites de jeu en ligne et les jeux de rôle en ligne massivement multijoueurs (MMORPG); les sites de vidéoémission (p. ex., YouTube); les salons de clavardage; les forums des sites Web, les babillards et les babillards de dénigrement; de même que les sites Web spécialisés.

La cyberintimidation peut inclure les comportements suivants, dont le degré de gravité peut varier :

- tourmenter, rabaisser et injurier;
- exclusion : tenir délibérément certaines personnes à l'écart d'échanges sociaux en ligne (comme des conversations par messagerie instantanée ou par courriel);
- répandre des rumeurs;
- envoyer des messages d'insultes ou dénigrer : attaquer verbalement une personne en utilisant un langage agressif ou dénigrant (p. ex., insultes, bigoterie ou autres expressions hostiles);
- harcèlement en ligne : envoyer à répétition des messages offensants à une personne;
- cyberharcèlement : harcèlement en ligne qui comprend l'intimidation et les menaces de faire du mal;
- cyberdiffamation : créer, afficher ou diffuser des informations ou des images délicates, privées ou embarrassantes (y compris des images trafiquées);
- se faire passer pour quelqu'un ou se créer une fausse identité afin de tromper une autre personne (arnacœur);

- noter des aspects d'une personne (comme son apparence ou sa personnalité) sur un site de notation;
- créer des sites Web désobligeants qui ridiculisent, tourmentent et harcèlent la victime ciblée.

Ce sont les injures qui constituent le type de cyberintimidation le plus couramment signalé par les élèves canadiens (Mishna et coll., 2010; Steeves, 2014; Wade et Beran, 2011). D'autres formes, beaucoup moins courantes, de comportement méchant ou cruel, sont le fait de harceler une personne durant un jeu en ligne, de répandre des rumeurs, d'afficher des photos ou des vidéos embarrassantes d'une personne, de rire de la race, de la religion ou de l'ethnie d'une personne, de rire de l'orientation sexuelle d'une personne, et de harceler sexuellement une personne (Mishna et coll., 2010; Steeves, 2014; Wade et Beran, 2011).

Selon une enquête auprès des jeunes menée en 2014, la majorité (65 %) des incidents de cyberintimidation étaient chroniques, durant plus d'un an (PREVNet, 2014). Dans la même enquête, 70 % des jeunes ont affirmé signaler tout contenu offensant qu'ils voyaient en ligne. Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils pourraient toutefois ne pas signaler ce genre de contenu, ils ont donné les raisons suivantes : Ça ne vaut pas la peine parce que ça ne changerait rien (43 %); Je ne veux pas que la personne le découvre (36 %); J'ai peur des conséquences négatives (29 %); Ça prend trop de temps (27 %); Quelqu'un d'autre va signaler le contenu (15 %); et Je ne sais pas comment faire un signalement (13 %).

### **Étendue de la cyberintimidation**

Dans leur récente synthèse détaillée de la documentation portant sur la cyberintimidation (73 articles publiés dans des revues spécialisées à comité de lecture), Patchin et Hinduja (2013) ont conclu que les taux de victimisation variaient entre 2,3 % et 72 %, la moyenne étant de 21 %. Dans les travaux qui étudiaient les comportements délinquants, de 1,2 % à 44 % des adolescents ont indiqué qu'ils intimidaient d'autres jeunes en ligne, pour une moyenne de 15 %. De façon générale, environ un adolescent sur cinq a été la cible de cyberintimidation, et un sur six a été l'auteur de cyberintimidation à un moment donné de sa vie.

D'après une enquête récente, 23 % des élèves canadiens de la quatrième à la onzième année ont dit ou fait quelque chose de méchant ou de cruel à une autre personne en ligne, tandis que 37 % ont signalé que quelqu'un leur avait dit ou fait quelque chose de méchant ou de cruel en ligne qui les a blessés (Steeves, 2014).

La variation substantielle des taux peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment l'absence de définition acceptée de la cyberintimidation, la gamme de définitions conceptuelles et opérationnelles, les différences méthodologiques, et le manque d'instruments fiables et valides pour mesurer la cyberintimidation.

### **Pourquoi s'inquiéter de la cyberintimidation?**

D'après l'enquête *Protecting Canadian Families Online*, réalisée par Leger au nom de Primus, les parents sont davantage préoccupés par la cyberintimidation (48 %) que par la grossesse chez les adolescentes (44 %), la consommation de drogue (40 %) ou la consommation d'alcool (38 %) (Primus, 2015).

Des chercheurs (p. ex., Kiriakidis et Kavoura, 2010) ont avancé qu'étant donné les caractéristiques uniques de l'environnement électronique (anonymat, absence de signaux émotionnels, rapidité, accès facile et grand public), la victimisation électronique pourrait avoir des conséquences plus graves que la victimisation traditionnelle.

Les victimes de cyberintimidation ont fait état d'une multitude de problèmes affectifs, sociaux et scolaires, notamment la mauvaise santé physique, le dénigrement de soi, l'échec scolaire, l'absentéisme, la dépression, l'anxiété, la discrimination, la violence à l'école, les troubles de l'alimentation, le stress chronique, la faible estime de soi, l'isolement, les mauvaises relations, l'agressivité et même l'automutilation ou le suicide (Foody et coll., 2015; Ryan et Curwen, 2013). Par ailleurs, Tokunaga (2010) a recensé les conséquences suivantes de la victimisation électronique : baisse du rendement scolaire, augmentation de l'école buissonnière, perceptions de l'école comme n'étant pas sûre, mauvaise concentration et augmentation du port d'armes. Ybarra et Mitchell (2007) ont constaté que les auteurs d'actes d'intimidation en ligne ont davantage tendance à enfreindre les règlements et à adopter des comportements délinquants. Le harcèlement en ligne, en particulier lorsqu'il se produit tous les mois ou plus fréquemment, semble entretenir un lien avec les signalements accrus de problèmes de comportement et de port d'armes à l'école (Ybarra, Diener-West et Leaf, 2007). Les comportements mésadaptés suivants semblent être liés tant à la cyberintimidation qu'à la cybervictimisation : problèmes récents à l'école, comportements violents ou toxicomanie (Hinduja et Patchin, 2008).

### **Liens entre la cyberintimidation, l'intimidation et la délinquance**

Si l'on compare les auteurs de cyberintimidation avec les jeunes ne s'étant jamais livrés au harcèlement en ligne, on observe que les agresseurs en ligne sont beaucoup plus susceptibles d'afficher un faible engagement scolaire et de consommer du tabac et de l'alcool, en plus de présenter d'autres types de comportement problématique ou délinquant, comme les dommages matériels, les démêlés avec la police, le vol et les agressions physiques (Ybarra et coll., 2007). La violence à l'école et la consommation de substances illicites prédisent à la fois la victimisation et la perpétration d'actes de cyberintimidation (Pelfrey et Weber, 2013). En outre, les enfants qui s'adonnent à l'intimidation sont plus susceptibles d'adopter un comportement violent plus tard dans la vie, de commettre des infractions à l'âge adulte et d'être condamnés avant d'atteindre la vingtaine (p. ex., Sourander et coll., 2007; Ttofi et coll., 2011).

### **Comment lutter contre la cyberintimidation?**

Un nombre très restreint d'interventions ciblent expressément la cyberintimidation, et un nombre encore plus restreint d'études évaluent rigoureusement ces interventions (Cioppa, O'Neil et Craig, 2015; Nocentini, Zambuto et Menesini, 2015). Les adolescents refusent souvent de demander l'aide d'un adulte de crainte de se faire enlever leur technologie (Tokunaga, 2010). Les résultats de la recherche donnent à penser qu'il faut en faire davantage pour rendre le signalement plus sécuritaire et pratique, ainsi que pour s'assurer que les mesures appropriées sont prises après un signalement. Il est essentiel d'engager à la fois les adultes et les jeunes dans ce processus. Des solutions novatrices et adaptées aux jeunes sont de mise. À titre d'exemple, on peut se servir de l'infographie<sup>1</sup>, de jeux en ligne, d'applications<sup>2</sup> ou de logiciels<sup>3</sup> pour renseigner efficacement les jeunes au sujet de la cyberintimidation et modifier les modes d'interaction. Cependant, l'efficacité de ces initiatives novatrices n'a jamais été rigoureusement évaluée.

On a constaté que le comportement de défense (c.-à-d. tenter de faire cesser l'intimidation et d'apporter soutien et réconfort aux pairs victimisés) réduit considérablement l'intimidation dans les écoles et a un

---

<sup>1</sup> p. ex., <http://mashable.com/2012/07/08/cyberbullying-infographic/>

<sup>2</sup> p. ex., application mobile *Stopit* : <http://stopitcyberbully.com/http://stopitcyberbully.com/news/3714-several-schools-adopt-stopit-mobile-app-reduce-cyberbullying/>; application *Know Bullying* : <http://www.stopbullying.gov/videos/2014/09/knowbullying-app-by-samhsa.html>

<sup>3</sup> p. ex., *ReThink* : <http://rethinkwords.org/#download>

effet de protection sur les pairs victimisés (Sainio et coll., 2010). Les défenseurs sont le plus souvent des filles ou des garçons compréhensifs (Gini et coll., 2007). Les effets du comportement de défense sur l'intimidation et sur l'adaptation des élèves victimisés sont d'ailleurs venus éclairer un certain nombre de programmes de prévention et d'intervention en matière d'intimidation (p. ex., KiVa : Kärnä et coll., 2011; *Befriending Interventions* : Menesini et coll., 2003; et *Promoting Alternative Thinking Strategies* : Domitrovich, Cortes et Greenberg, 2007). Toutefois, la recherche récente indique que les défenseurs peuvent s'attirer des problèmes en se portant à la défense des victimes (Sandre et Craig, 2015). Dans une étude récente de l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle, Sandre et Craig (2015) ont observé que les défenseurs affichent une plus grande réceptivité neurale que les membres d'un groupe témoin dans l'insula postérieure, une région du cerveau associée à l'éveil émotionnel et à la douleur sociale lorsqu'on est témoin de la victimisation de pairs. Il convient de mener de plus amples recherches en ce qui a trait aux risques et aux avantages des comportements de défense dans les situations de cyberintimidation.

La recherche antérieure sur les facteurs de protection liés à la perpétration d'actes d'intimidation et à la victimisation en général peut s'appliquer à la cyberintimidation. Par exemple, un climat scolaire positif et un sentiment d'appartenance à l'école sont tous deux des facteurs établis de protection contre l'intimidation (Resnick et coll., 1997; Williams et Guerra, 2007). Par conséquent, il en va peut-être de même pour la cyberintimidation.

Fanti et ses collègues (2012) ont conclu que le soutien parental et familial aidait à empêcher les jeunes d'adopter des comportements de cyberintimidation et d'être victimisés en ligne. Cette association était particulièrement importante chez les enfants provenant de familles monoparentales qui, comparativement aux enfants provenant de familles intactes, étaient plus susceptibles d'être intimidés en ligne par leurs pairs. Le soutien social des pairs représente aussi un facteur de protection important (Sainio et coll., 2010).

### **Conseils aux parents : A-M-OU-R**

La recherche montre que les jeunes qui estiment recevoir un grand soutien de leur famille sont confrontés à un moins grand nombre d'incidents de cyberintimidation et de cybervictimisation (Fanti et coll., 2012). La nature précise de cette relation n'est pas claire, mais la recherche souligne le rôle important que jouent les parents pour ce qui est de prévenir et de réduire la cybervictimisation. L'amour et l'appui d'un parent peuvent considérablement aider l'enfant à bâtir sa résilience et sa confiance en lui, de sorte qu'il se sente assez en sécurité pour signaler tout incident de cyberintimidation et agir pour y mettre un terme. Compte tenu de l'importance pour les parents d'agir par amour pour leur enfant, les conseils suivants sont offerts :

- **Assurez-vous d'écouter votre enfant.** Laissez-le parler de ce qui se passe sans qu'il se sente jugé, critiqué ou mal à l'aise. En vous contentant d'écouter calmement sans dramatiser, vous augmentez les chances de garder les lignes de communication ouvertes entre vous et votre enfant. Rassurez votre enfant en lui disant que vous n'allez pas lui enlever son téléphone ou son Internet, tout en lui faisant comprendre l'importance de vous en parler si quelque chose en ligne le met mal à l'aise, ou s'il reçoit des messages ou voit du contenu qui le harcèle ou le bouleverse.
- **Montrez votre appui à votre enfant et portez-vous à sa défense.** Discutez de toute mesure potentielle avec votre enfant et assurez-vous qu'elle fait son affaire avant d'aller de l'avant. Les enfants peuvent arrêter de parler de leurs problèmes à leurs parents s'ils craignent que ceux-ci ne réagissent de façon excessive et les plongent dans l'embarras. Renseignez-vous sur les conséquences

juridiques de la cyberintimidation<sup>4</sup>. Collaborez avec votre enfant afin de tenir un registre des courriels, de l'historique du salon de clavardage, des affichages sur le Web ou des messages téléphoniques que vous pouvez potentiellement apporter à votre fournisseur de services Internet ou à la police. Si la cyberintimidation implique une personne de l'école de votre enfant, votre enfant et vous pourriez choisir de signaler les incidents de cyberintimidation à l'enseignant ou au directeur de votre enfant.

- **Ouvrez la porte aux sentiments de votre enfant en les validant.** Expliquez qu'il est normal de ressentir de la tristesse, de la colère, de la peur, de la frustration et de la solitude. Il sera utile à votre enfant d'exprimer ses émotions. Valorisez les opinions de votre enfant quant à ce qui pourrait l'aider et ce qui pourrait empirer la situation.
- **Recherchez des ressources ensemble.** Par exemple, PREVNet<sup>5</sup> et HabiloMédias<sup>6</sup> fournissent un certain nombre de ressources utiles sur la cyberintimidation. Le fait de consulter ensemble ces ressources peut vous aider, vous et votre enfant, à amorcer une discussion éclairée sur le sujet et à concocter un plan convenable.

Essentiellement, le parent doit garder à l'esprit que son amour et son soutien sont cruciaux lorsqu'il s'agit de prévenir et de réduire la cybervictimisation.

### Rôle de Sécurité publique Canada

Vous pouvez en apprendre davantage sur les conséquences négatives de la cyberintimidation et sur la façon dont vous pouvez contribuer à y mettre fin en visitant le site de la campagne nationale de sensibilisation à la cyberintimidation de Sécurité publique Canada à l'adresse suivante : [pensezcybersecurite.gc.ca](http://pensezcybersecurite.gc.ca). Le site Web contient les renseignements, les conseils et les outils nécessaires pour repérer, prévenir et réduire la cyberintimidation. Vous pouvez aussi regarder sur YouTube l'expérience interactive réalisée dans le cadre de la campagne « Non à la cyberintimidation », [#Les mots blessent](#), de même que les annonces publicitaires [Conséquences](#) et [Fais suivre](#).

Sécurité publique Canada est responsable de mettre en œuvre la [Stratégie nationale pour la prévention du crime](#). Nous exerçons un leadership national en matière de pratiques efficaces et rentables pour prévenir et réduire la criminalité en agissant sur les facteurs de risque connus. Nous soutenons la mise en œuvre de pratiques efficaces de prévention du crime. Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires et intervenants, en vue de combler les lacunes dans les connaissances quant à ce qui fonctionne pour prévenir et réduire la cyberintimidation. Nous nous emploierons à définir les pratiques exemplaires par l'entremise de revues de la littérature, de produits de connaissances et d'évaluations potentielles des initiatives novatrices de prévention ou d'intervention à l'égard de la cyberintimidation. Nous acquerrons ainsi des connaissances concernant les pratiques fondées sur des données probantes permettant de prévenir la cyberintimidation et d'intervenir en la matière.

---

<sup>4</sup> Se reporter à l'adresse <http://mediasmarts.ca/background/cyberbullying-law-fact-sheet>.

<sup>5</sup> <http://www.prevnet.ca/fr/intimidation/cyberintimidation>

<sup>6</sup> <http://habilomedias.ca/litt%C3%A9rature-num%C3%A9rique-et-%C3%A9ducation-aux-m%C3%A9dias/enjeux-num%C3%A9riques/cyberintimidation>

## BIBLIOGRAPHIE

- CIOPPA, V.D., A. O'NEIL et W. CRAIG. « Learning from Traditional Bullying Interventions: A Review of Research on Cyberbullying and Best Practice », *Aggression and Violent Behavior*, 2015, sous presse. Doi : 10.1016/j.avb.2015.05.009
- DOMITROVICH, C.E., R.C. CORTES et M.T. GREENBERG. « Improving young children's social and emotional competence: A randomized trial of the preschool "PATHS" curriculum », *The Journal of Primary Prevention*, vol. 28, n° 2, 2007, p. 67-91.
- FANTI, K.A., A.G. DEMETRIOU et V.V. HAWA. « A longitudinal study of cyberbullying: Examining risk and protective factors », *European Journal of Developmental Psychology*, vol. 9, n° 2, 2012, p. 168-181.
- FOODY, M., M. SAMARA et P. CARLBRING. « A review of cyberbullying and suggestions for online psychological therapy », *Internet Interventions*, 2015.  
<http://dx.doi.org/10.1016/j.invent.2015.05.002>
- GINI, G., P. ALBIERO, B. BENELLI et G. ALTOÈ. « Does empathy predict adolescents' bullying and defending behavior? », *Aggressive behavior*, vol. 33, n° 5, 2007, p. 467-476.
- HINDUJA, S., et J.W. PATCHIN. « Cyberbullying: An exploratory analysis of factors related to offending and victimization », *Deviant Behavior*, vol. 29, 2008, p. 129-156. Doi : 10.1080/01639620701457816
- HINDUJA, S., et J.W. PATCHIN. *Bullying Beyond the Schoolyard: Preventing and Responding to Cyberbullying*, 2<sup>e</sup> éd., Thousand Oaks (Californie), Corwin, 2015.
- KÄRNÄ, A., M. VOETEN, T.D. LITTLE, E. POSKIPARTA, A. KALJONEN et C. SALMIVALLI. « A Large-Scale Evaluation of the KiVa Antibullying Program: Grades 4-6 », *Child Development*, vol. 82, n° 1, 2011, p. 311-330.
- KIRIAKIDIS, S., et A. KAVOURA. « Cyberbullying: A review of the literature on harassment through the internet and other electronic means », *Family and Community Health*, vol. 33, n° 2, 2010, p. 82-93.
- KNIGHTON, L., A. SIMON, J. KELLY et A. KIMBALL. *Analyse sur la cyberintimidation : prise de réalité*, Toronto (Ontario), Jeunesse, J'écoute, 2012.
- MENESINI, E., E. CODECASA, B. BENELLI et H. COWIE. « Enhancing children's responsibility to take action against bullying: Evaluation of a befriending intervention in Italian middle schools », *Aggressive Behavior*, vol. 29, n° 1, 2003, p. 1-14.
- MISHNA, F., C. COOK, T. GADALLA, J. DACIUK et S. SOLOMON. « Cyber bullying behaviors among middle and high school students », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 80, n° 3, 2010, p. 362-374.
- NOCENTINI, A., V. ZAMBUTO et E. MENESINI. « Anti-bullying programs and Information and Communication Technologies (ICTs): a systematic review », *Aggression and Violent Behavior*, 2015, sous presse. Doi : 10.1016/j.avb.2015.05.012
- PATCHIN, J.W. *What is cyberbullying?*, 2014. Sur Internet : <http://cyberbullying.us/what-is-cyberbullying/>
- PATCHIN, J.W., et S. HINDUJA. « Bullies move beyond the schoolyard: A preliminary look at cyberbullying, Youth Violence and Juvenile Justice », vol. 4, 2006, p. 148-169. Doi : 10.1177/1541204006286288

- PATCHIN, J.W., et S. HINDUJA. *Cyberbullying research: 2013 update*, 2013. Sur Internet : <http://cyberbullying.us/cyberbullying-research-2013-update/>
- PATCHIN, J.W., et S. HINDUJA. « Measuring Cyberbullying: Implications for Research », *Aggression and Violent Behavior*, 2015, sous presse. Doi : 10.1016/j.avb.2015.05.013
- PELFREY, W.V., et N.L. WEBER. « Keyboard gangsters: Analysis of incidence and correlates of cyberbullying in a large urban student population », *Deviant Behavior*, vol. 34, 2013, p. 68-84.
- PREVNET. *Youth and the Internet: Social Media, Bullying, and More*. Copie électronique de ce rapport reçue de Wendy Craig.
- PRIMUS. *How times have changed: Cyberbullying outranks drugs, teenage pregnancy and alcohol as a top concern of Canadian parents*, communiqué de presse, Toronto, 13 janvier 2015. Sur Internet : <http://www.marketwired.com/press-release/how-times-have-changed-cyberbullying-outranks-drugs-teenage-pregnancy-alcohol-as-top-1982373.htm>
- RYAN, K.N., et T. CURWEN. « Cyber-victimized students: Incidence, impact, and intervention », *SAGE Open*, 2013. Doi : 10.1177/215824401351677
- SAINIO, M., R. VEENSTRA, G. HUIJSING et C. SALMIVALLI. « Victims and their defenders: A dyadic approach », *International Journal of Behavioral Development*, vol. 35, 2010, p. 144-151. Doi : 0165025410378068.
- SANDRE, A., et W. CRAIG. *What is a defender? An investigation of empathy, emotional regulation and associated neural functioning underlying defending behaviour*, affiche, PREVNet et Département de psychologie, Université Queen's, Kingston (Ontario, Canada), 2015.
- SOURANDER, A., P. JENSEN, J.A. RÖNNING, H. ELONHEIMO, S. NIEMELÄ, H. HELENIUS et F. ALMQVIST. « Childhood bullies and victims and their risk of criminality in late adolescence: The Finnish "From a Boy to a Man" study », archives de *Pediatrics and Adolescent Medicine*, vol. 161, n° 6, 2007, p. 546-552.
- STEEVES, V. « Young Canadians in a Wired World, Phase III: Cyberbullying: Dealing with online meanness, cruelty, and threats », *MediaSmarts*, 2014.
- TOKUNAGA, R.S. « Following you home from school: A critical review and synthesis of research on cyberbullying victimization », *Computers in Human Behavior*, vol. 26, 2010, p. 277-287. Doi : 10.1016/j.chb.2009.11.014
- TTOFI, M.M., D.P. FARRINGTON, F. LÖSEL et R. LOEBER. « The predictive efficiency of school bullying versus later offending: A systematic/meta-analytic review of longitudinal studies », *Criminal Behaviour and Mental Health*, vol. 21, n° 2, 2011, p. 80-89.
- WADE, A., et T. BERAN. « Cyberbullying: The new era of bullying », *Canadian Journal of School Psychology*, vol. 26, 2011, p. 44-61.
- WILLIAMS, K., et N. GUERRA. « Prevalence and predictors of Internet bullying », *Journal of Adolescent Health*, vol. 41, 2007, p. S14-S21. Doi : 10.1016/j.jadohealth.2007.08.018
- YBARRA, M.L., M. DIENER-WEST et P.J. LEAF. « Examining the Overlap in Internet Harassment and School Bullying: Implications for School Intervention », *Journal of Adolescent Health*, vol. 41, 2007, p. 42-50.

YBARRA, M.L., et K.J. MITCHELL. « Prevalence and frequency of internet harassment instigation: Implications for adolescent health », *Journal of Adolescent Health*, vol. 41, 2007, p. 189-195.

---

Pour obtenir davantage de renseignements sur la recherche effectuée au Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime de Sécurité publique Canada, pour obtenir une copie du rapport de recherche complet, ou pour être inscrit à notre liste de distribution, veuillez communiquer avec :

Division de la recherche, Sécurité publique Canada  
340, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0P8  
PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Les sommaires de recherche sont produits pour le Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, Sécurité publique Canada. Les opinions exprimées dans le présent sommaire sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada.

---